USAGE PRO.

MOUSTIQUES
GUÊPES
MOUCHES
BLATTES
FOURMIS
PUCES



DK EXTREME

DK EXTREME est un insecticide concentré microencapsulé à large spectre agissant sur les insectes rampants et volants.

CARACTÉRISTIQUES

DK EXTREME est un insecticide concentré microencapsulé à large spectre qui contient trois principes actifs avec une activité synergique : la pralléthrine donne au produit son activité foudroyante (knock down), la cyperméthrine et le PBO donnent au produit une mortalité prolongée dans le temps.

DK EXTREME permet de lutter contre les insectes volants et rampants présents dans les habitations, les industries et les élevages. Il est efficace pour le traitement contre les moustiques communs et le moustique tigre, les guêpes, les mouches, la mouche charbonneuse (Stomoxys calcitrans), les blattes, les fourmis, les puces. Il peut être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur des habitations, entrepôts, écoles, hôpitaux, cinémas, magasins, casernes, industries alimentaires, établissements fabriquant des aliments pour animaux (en l'absence de denrées alimentaires), hôtels, restaurants, cantines, centres touristiques et balnéaires, campings, moyens de transport, étables, élevages, salles de traite, locaux à poubelles. Uniquement contre les moustiques, il est possible de traiter les haies, les pelouses, les plantes et les arbustes ornementaux. Les caractéristiques physiques et chimiques de la formule permettent de l'utiliser avec n'importe quel type d'appareil, y compris les pulvérisateurs Ultra Bas Volume (uniquement à l'intérieur) et les nébulisateurs.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Utilisation avec des pulvérisateurs manuels et à moteur.

Le produit doit être dilué dans l'eau avant emploi :

- **Pour le contrôle de mouches, guêpes et autres insectes volants** : diluer à 3 %.
  Même sur des surfaces poreuses, le produit est efficace jusqu'à 2 semaines après le traitement ;
- **Pour le contrôle des moustiques** : diluer à 1 %.
  Sur les surfaces poreuses, le produit est efficace jusqu'à 2 semaines après le traitement ;
- **Pour le contrôle des insectes rampants** : diluer à 1,5 %, sur des surfaces poreuses et non.
  Pour un effet rémanent jusqu'à 2 semaines après le traitement, utiliser une dilution de 3 %.
- **Pour le contrôle de la mouche charbonneuse** : 3 % sur les surfaces poreuses et 1,5 % sur les surfaces non poreuses.

Les doses supérieures doivent être appliquées en cas de surfaces poreuses comme des murs bruts ou en présence de fortes infestations. Un litre de solution permet de traiter 40 m^2.

Utilisation avec des appareils UBV (Ultra Bas Volume) : diluer à 5 % dans l'eau ou dans le glycol, un litre de solution traite 2 500 m^3 ou une surface de 1 000 m^2.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Conserver dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants.
- Conserver uniquement dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, à l'abri du soleil et de l'humidité dans un local bien ventilé et fermé. Conserver à température ambiante (6°C à 30°C). Bien agiter avant l'utilisation.
- Porter des vêtements de protection appropriés (combinaisons) et des gants (caoutchouc synthétiques/PVC) lors de l'utilisation, plus une protection oculaire lors de la dilution.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Le cas échéant porter un équipement de protection respiratoire et une protection oculaire.
- Laver les yeux et la peau immédiatement en cas de contact. Se laver les mains et la peau exposée avant de manger et après usage. Ne pas boire, manger ou fumer pendant l'utilisation.
- Retirer ou couvrir les réservoirs d'eau et aquarium . avant application.
- Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisines ou les surfaces en contact avec les aliments.
- Traiter en l'absence des personnes et des animaux.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

PRODUIT BIOCIDE

TP 18

USAGES :

Utilisation dans les habitation, industries et élevages contre insectes rampants et volants.

ACTION ET TRAITEMENT :

CS - microencapsulé

CONTIENT :

Cyperméthrine
(CAS : 52315-07-8) : 8 g
Pralléthrine
(CAS : 23031-36-9) : 0,5 g
Butoxyde de pipéronyle
(CAS : 51-03-6) : 12 g

DURÉE DE CONSERVATION :

3 ans

AVERTISSEMENT :

Attention



CONDITIONNEMENT :

Flacon 1 L

09.2022

EDIALUX PRODUITS PROFESSIONNELS
Z.A. Mâcon Est - 01750 REPLONGES - Tél. 03 85 31 89 10 - Fax 03 85 31 89 11 - info@edialux.fr - www.edialux.fr